

Le Centre européen de documentation du GEIE

Les aspects juridiques, économiques et fiscaux du Groupement européen d'intérêt économique

Définition du GEIE :

Le GEIE (groupement européen d'intérêt économique) est une forme de société pouvant être créée, selon le Droit communautaire, dans tous les Etats membres de l'Union européenne (Règlement CEE 2137/85), et dans les pays AELE de l'Espace économique européen (EEE), le Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Il offre, essentiellement pour les PME de tous secteurs ainsi que pour les associations et collectivités publiques, des possibilités de coopération et collaboration transnationale à l'intérieur de l'Europe.

Une des conditions de formation de ce groupement étant, bien entendu, qu'au moins 2 des membres, entreprises ou autres entités juridiques, soient localisés dans au moins 2 Etats membres différents de l'UE; les entreprises domiciliés dans les Etats membres de l'Espace économique européen peuvent aussi y prendre part. Actuellement, jusqu'au novembre 2004, environ 1750 GEIE ont été enregistrés dans l'UE avec, pour l'ensemble, environ 15.000 de membres.

En réponse à la demande croissante des entreprises au niveau des échanges transnationaux, le GEIE est une alternative intéressante de coopération à différents niveaux économiques, prenons par exemple l'établissement d'une collaboration concernant l'approvisionnement et le marketing, la recherche et développement ou encore la coopération en matière de ressources humaines et de formation. En fin, le GEIE peut être avantageux au niveau fiscal (il n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés).

Le Centre de Documentation sur le GEIE

Pour les raisons décrites ci-dessus, et tenant compte du manque d'informations et de documentations au sujet de cette entité commerciale supranationale, LIBERTAS - Institut européen GmbH (SARL selon droit allemand), a créé un Centre de Documentation en 1993 où des juristes et économistes, spécialistes des sujets relatifs à l'UE, travaillent ensemble.

Objectifs et activités du Centre de Documentation :

- Collecte des documents, rapports et autres informations sur les aspects juridiques, économiques et fiscaux des activités du GEIE,
- Conservation des archives des GEIE immatriculés dans l'UE et qui sont publiés dans le Journal Officiel des Communautés européennes (JOCE) - S,

- Recherche, analyse et fourniture de documentations pour les entreprises et autres entités juridiques,
- Promotion et publications d'ouvrages sur le thème du GEIE entre autres, rédaction d'articles dans les périodiques par la direction de la rédaction de LIBERTAS. Le Centre de Documentation aide les étudiants qui préparent une thèse ou un mémoire, dans le cadre d'un doctorat ou autre diplôme, en leur offrant la possibilité de publier leurs travaux,
- Préparation et organisation de séminaires relatifs aux différents aspects juridiques, économiques et fiscaux du GEIE, promotion de séminaires sur le thème du GEIE en collaboration avec les Chambres de Commerce et autres associations,
- Consultation avant ou durant l'opération de création et d'établissement d'un GEIE,
- Assistance dans la localisation et l'évaluation d'un hypothétique partenariat,
- Elaboration d'un périodique multilingue qui apparaît irrégulièrement, sur les aspects juridiques, économiques et fiscaux du GEIE.
- Les recherches détaillées, travaux administratifs, fourniture de documentations et consultations sont effectuées moyennant une rémunération qui tient compte, bien entendu, de l'étendue et du type de l'activité envisagée.
- Médiation ou participation dans les procédures d'arbitrage
- Comptabilité pour des Geie, selon leurs besoins.

Si vous pensez de créer un GEIE ou si vous ne souhaitez que récolter quelques informations sur cette nouvelle forme de société, alors, le Centre européen de documentation du GEIE est là pour vous conseiller: ewiv@libertas-institut.com.